

A photograph showing a woman in a black shirt applying makeup to the nose of another woman with blonde hair. The scene is set in what appears to be a beauty salon or classroom.

le brevet fédéral
de visagiste

brevet

En route pour le brevet fédéral de visagiste

INTRODUCTION

Pour obtenir le brevet fédéral de visagiste (homme ou femme), il faut impérativement réussir l'examen professionnel. Cet examen permet de contrôler de manière interdépendante l'acquisition des compétences mentionnées dans le descriptif des modules et acquises dans la pratique professionnelle. Les compétences ont été déterminées dans le cadre d'un processus regroupant des praticiens et des professionnels et résumées dans un profil de compétence. L'accent a alors été mis sur les situations professionnelles quotidiennes qu'un visagiste avec brevet fédéral doit maîtriser lors de l'exercice de sa profession. Les besoins tournés vers l'avenir et les changements intervenus dans le domaine professionnel ont par ailleurs été formulés et intégrés dans le profil de compétence. L'analyse du domaine professionnel a révélé des recoupements avec trois autres profils professionnels : naildesign, esthétique et maquillage permanent. Ces recoupements ont été divisés en modules faisant pour ainsi dire l'objet d'un examen dans les quatre domaines pratiques. Les quatre profils professionnels font chacun l'objet de directives individuelles dans le règlement commun des examens.

Vous trouverez la directive fédérale pour cette profession et le règlement des examens sur le site internet de l'ASEPIB : www.asepib.ch rubrique brevets fédéraux.

Formations réglementées et organisées par l'ASEPIB



1. Profil professionnel

Secteur d'activité

Sont considérés comme spécialistes dans le domaine professionnel de la beauté les personnes ayant acquis, preuve à l'appui, de l'expérience pratique dans leur spécialité dont :

- les naildesigners avec brevet fédéral, discipline esthétique médicale ou esthétique vitale
- les naildesigners avec brevet fédéral (homme ou femme)
- les visagistes avec brevet fédéral (homme ou femme)
- les dermopigmentologues avec brevet fédéral (homme ou femme)

Ces spécialistes proposent des services professionnels autour des soins cutanés, des ongles, de la pilosité et du corps. Leur clientèle se compose essentiellement d'individus qui s'adressent directement à eux pour un soin ou bien qui leur ont été envoyés par un médecin.

Principales compétences professionnelles

Le visagiste avec brevet fédéral est capable d'identifier les altérations de la peau et des ongles, de définir des programmes de soins et d'adresser le/la cliente à un médecin si besoin est.

Il est en mesure d'exercer de manière responsable et fiable des activités d'entrepreneur comme la prise en charge d'apprentis ou de stagiaires, d'assurer la transmission complète d'informations et de gérer son propre secteur d'activité de façon économique et rentable.

Le visagiste avec brevet fédéral organise ses contacts quotidiens avec la clientèle et les processus de conseil au client correspondants sur la base de l'ensemble de ses connaissances pour avoir des entretiens professionnels avec le client. Il tient compte des facteurs psychologiques de l'entretien car il n'est pas rare que le contact avec le client nécessite une conduite d'entretien sensible dans un environnement confiant.

Le visagiste avec brevet fédéral maquille les clients à titre privé, pour des occasions privées ou des événements (tels que des défilés de mode), avec professionnalisme. Il est capable de réaliser toutes les opérations et de faire preuve de créativité, qu'il s'agisse d'un maquillage léger pour la journée ou d'un maquillage plus soutenu pour une soirée, jusqu'au maquillage de fête (mariage par exemple). Il est capable de créer des maquillages insolites à la mode, de les adapter de manière optimale et de garder son sang-froid lors d'événements. Il réalise avec créativité des effets spéciaux nécessitant l'utilisation de per-ruques, de prothèses en caoutchouc, etc. Il est également capable de masquer les problèmes de peau par des moyens esthétiques.

Contribution de la profession à la société, à l'économie, à la nature et à la culture

Le visagiste avec brevet fédéral contribue énormément au bien-être individuel et à la réduction du stress de ses client(e)s. Du fait, d'une part, des mesures d'embellissement ou des soins après lesquels le client se sent bien et plus beau mais aussi concernant les situations difficiles liées aux interventions chirurgicales ou aux pathologies dans le cadre desquelles le visagiste peut apporter un soutien.

2. Commission chargée de l'assurance qualité

Toutes les tâches liées à la délivrance du brevet sont confiées à la **commission chargée de l'assurance qualité** (=CAQ). La CAQ se compose de 8 à 12 membres et est élue par l'assemblée générale de l'association des organes responsables (ASE, swissnaildesign.ch, VVdS, ASEPIB, AESI) pour une période administrative de 4 ans. La liste détaillée des tâches de la CAQ figure dans le règlement des examens.

La CAQ constitue pour le passage de l'examen professionnel une direction des examens. Cette direction est responsable de l'organisation, de l'accompagnement sur place des experts et est chargée de répondre sur place aux questions des candidat(e)s à l'examen. Elle présente aux représentant(e)s de la CAQ le déroulement de l'examen professionnel à l'occasion d'une séance d'attribution des notes et fait des propositions concernant l'octroi du brevet.

Les **experts** sont chargés du passage de l'examen (oral) et de l'évaluation des épreuves d'examen (écrites et orales). Les candidat(e)s reçoivent la liste des experts 8 semaines avant le début de l'examen professionnel. Ils peuvent faire parvenir une demande de récusation à la CAQ 4 semaines au moins avant le début de l'examen. Toute demande de récusation doit être motivée.

3. Conditions d'admission aux examens

Sont admis à l'examen final les candidats qui apportent les justificatifs conformément au paragraphe 3.31 du règlement des examens. Les certificats de module suivants doivent par ailleurs être fournis.

A) POUR LES ESTHÉTICIENNES AVEC CFC :

- copie de votre CFC d'esthéticienne
- copie d'une attestation de 2 ans d'expérience au moins auprès d'un centre médical

- les certificats de modules suivants :

- Module 1 : Esthétique
- Module 2 : Processus de gestion et de soutien
- Module 3 : Conseil au client

- de même que les 3 certificats de module spécifiques au domaine pratique du visagisme :

- • Module 12 : Maquillage pour la journée, le soir et les mariages
- • Module 13 : Mode
- • Module 14 : Camouflage médical/Esthétique et effets spéciaux

B) POUR LES PROFESSIONNELLES AYANT UN CFC D'UNE AUTRE BRANCHE :

- copie de votre CFC
- copie d'une attestation de 3 ans d'expérience au moins auprès d'un centre médical

- les certificats de modules suivants :

- • Module de base : Esthétique
- • Module 1 : Esthétique
- • Module de base : Processus de gestion et de soutien

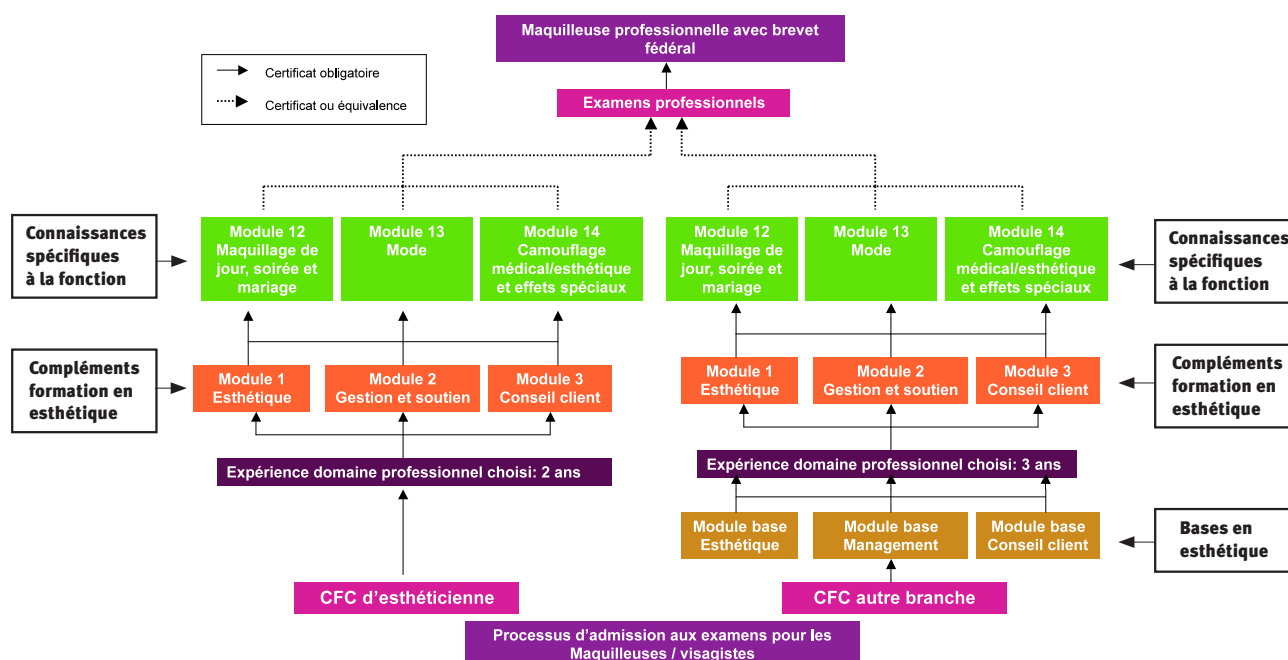
- Module 2 : Processus de gestion et de soutien
- Module de base : Conseil au client
- Module 3 : Conseil au client
- de même que les 3 certificats de module spécifiques au domaine pratique du visagisme :
- Module 12 : Maquillage pour la journée, le soir et les mariages
- Module 13 : Mode
- Module 14 : Camouflage médical/Esthétique et effets spéciaux

Le contenu et les exigences des différents modules sont spécifiés dans les descriptifs des modules de l'organe responsable (identification du module et exigences en matière de certificats de compétences). Ces éléments font partie de la directive.

L'OFFT décide de l'équivalence des certificats et des diplômes étrangers. La décision concernant l'admission à l'examen final est communiquée par écrit aux candidats au moins 3 mois avant le début de l'examen final. Les décisions négatives indiquent les motifs et les voies de droit.

La pratique professionnelle requise doit être acquise au premier jour de l'examen final.

4. Schéma récapitulatif de la procédure de formation pour l'obtention du brevet fédéral de visagiste



5. Examens

L'accès à l'examen final du brevet fédéral de cette discipline ne peut se faire qu'après présentation des attestations d'années de pratique dans la branche et des certificats de tous les modules de la procédure (modules de base communs – modules communs 1-2-3 – modules professionnels spécifiques 12-13-14).

Chaque module de la procédure fait donc l'objet d'un examen organisé, par l'ASEPIB pour la Romandie et les organes membres de la CAQ pour les autres régions. Les dates des examens vous sont présentés en annexe (calendrier des examens).

L'inscription se fait directement auprès de notre secrétariat pour la Romandie.

Le certificat est octroyé après réussite des examens avec une note de minimum 4 sur 6.

Une carte récapitulant la réussite des examens de modules de toute la procédure est proposée et sera envoyée au secrétariat de la CAQ pour contrôle avec l'inscription à l'examen final et les copies des documents du dossier. Nous vous renseignerons volontiers sur cette dernière inscription en fin de procédure.

La validité des modules est de 5 ans. Ceci veut dire que la totalité de la procédure doit être accomplie durant ce temps pour pouvoir vous présenter à l'examen final en vue du brevet fédéral de visagiste.

6. Modules de formation

Notre association organise les formations préparant aux examens des modules et à l'examen final. Suivre les modules n'est toutefois pas obligatoire pour les modules de base et les modules communs 1-2-3.

C'est pourquoi nous avons préparé un récapitulatif des thèmes contenus dans les formations que nous proposons ainsi que la bibliographie de référence pour une préparation optimale à l'examen. Bien que suivre les formations de base ne soit pas obligatoire, il est important que vous soyez prêt pour ces examens. Nous vous conseillons de suivre ces formations, de courtes durées, afin d'être à jour sur les exigences au niveau notamment des compétences théoriques à atteindre pour obtenir les certificats.

Les dates des formations organisées par notre association vous sont présentées en annexe ainsi que les conditions d'inscription et les tarifs. Les membres de notre association profitent d'un prix spécial ! Nous vous renseignons volontiers sur le statut de membre ASEPIB et sur ses avantages, n'hésitez pas nous contacter !

7. Définition des modules de formation

A) MODULES DE BASE (UNIQUEMENT POUR LES PROFESSIONNELS SANS CFC D'ESTHÉTIQUE)

Module de base Esthétique

La capacité concernant l'évaluation des besoins en matière de soin fait partie des compétences-clé des visagistes. Lors de cette évaluation, la/le visagiste tient compte des relations entre l'anamnèse, la peau et les ongles. Elle/il procède aux soins courants de la peau. Elle/il possède les connaissances fondamentales en théorie des couleurs et des formes et respecte scrupuleusement, dans son cadre professionnel, les prescriptions en matière d'hygiène et d'environnement.

Conditions :	Aucune
Connaissances théoriques	<ul style="list-style-type: none"> • Déontologie des métiers de la beauté • Lexique du vocabulaire professionnel • Fonctions de la cellule : éléments / fonctions / types • Tissus du corps humain (types / lien épithélium) • Organes /systèmes du corps en rapport avec la peau • Organisation des systèmes, fonctions métaboliques • Système tégumentaire (éléments et fonctions, structure et fonctions épiderme, derme et hypoderme, types de phanères, fonction de la peau) • Muscles : visage, corps, mains et pieds (langue maternelle) • Eléments du système osseux en rapport avec les métiers de la beauté (visage, corps, mains et pied) • Hygiène et désinfection (bactériologie de base, normes d'hygiène en vigueur) • Dermatoses élémentaires rencontrées (définitions/photos) • Indications et contre-indications des soins courants esthétiques : visage, corps, mains et pieds. • Electricité élémentaire + appareils de base • Cercle chromatique (règles des couleurs) • Règles de visagisme (forme des visages) • Forme des mains et des ongles • Sécurité au travail • Premiers secours • Respect de l'environnement
Bibliographie pour votre préparation	<ul style="list-style-type: none"> • Le livre de la Beauté, Francis C. Lachat et ASEPIB, édition 2011 • Précis d'esthétique, cosmétique, parfumerie, Micheline Hernandez et Marie-Madeleine Mercier-Fresnel, édition 2011 • Accès à la plateforme pédagogique pour les participants aux cours
Module de formation à votre disposition	<ul style="list-style-type: none"> • 2 jours de cours • dates et tarifs en annexe
A prendre avec vous le jour de l'examen	<ul style="list-style-type: none"> • De quoi écrire / crayons de couleur

Module de base Processus de gestion et de soutien

La/le visagiste s'intéresse aux aspects concernant la gestion d'entreprise et l'écologie et elle/il est capable d'agir en fonction du marché, de l'environnement et du client. Elle/il utilise les consommables de façon économique et écologique, maîtrise les principes de calcul et justifie de manière compréhensible les prix des produits. Elle/il réceptionne les marchandises, les contrôle et s'en occupe de façon autonome. Elle/il se sert soigneusement des matériaux, des instruments et des appareils.

Conditions	Aucune
Connaissances théoriques	<ul style="list-style-type: none"> • Economie et écologie au sein de l'entreprise (utilisation des consommables, gestion des déchets, respect environnement). • Segments des prix : justifier le prix d'un produit par une argumentation professionnelle • Calculer un prix de vente par rapport au prix d'achat • Administration : accueil téléphonique, tenue agenda, cartothèque clientèle etc.. • planification des travaux d'entretien : check list • être capable de préparer son poste de travail sur papier (check list) • Logistique : gestion du stock (liste inventaire) et commande (liste de contrôle / dates de péremption, lieu et conservation) • Maintenance d'entreprise Utilisation des appareils de base de l'esthétique (modes d'emploi, indications, contre-indications)
Bibliographie pour votre préparation	<ul style="list-style-type: none"> • Documents de cours • La comptabilité comme instrument de gestion J. Leimgruber et U. Prochinig Editions Verslag SKV
Module de formation à votre disposition	<ul style="list-style-type: none"> • 2 jours de formation + 1 jour d'entraînement aux examens • dates et tarifs en annexe
A prendre avec vous le jour de l'examen :	<ul style="list-style-type: none"> • De quoi écrire et vos documents de cours

Module de base Conseil au client

La/le visagiste communique sciemment en appliquant les techniques de communication verbale et non verbale. Elle/il voue son attention aux clients et conduit de manière souveraine les entretiens concernant les conseils, la vente ou les soins. Elle/il instaure un rapport de confiance avec ses clients.

Conditions	Aucune
Connaissances théoriques	<ul style="list-style-type: none"> • Outils pour le conseil à la clientèle : <ul style="list-style-type: none"> - structure de la communication - outils de la communication - techniques de questionnement - niveaux de communication - liste des conflits possibles avec les clients et les solutions • Gestion de conflit (notions de base) • Dynamique de groupe (notions de base)

	<ul style="list-style-type: none"> • Motivation de l'équipe • Définition et utilisation de l'empathie avec clients dans la politique de l'entreprise • Attentes et besoins du client par actions spécifiques • Mise en pratique des outils de communication dans une situation directe ou dans un objectif de fidélisation (questions – réponses) • Pratique sur la gestion de conflit dans une situation donnée.
Bibliographie pour votre préparation	<ul style="list-style-type: none"> • supports de formation internes • Entretiens de recrutement Yves Maires Du Poset Editions Leduc • Motiver ses collaborateurs Anne Bruce et James Pepitone Editions Maxima
Module de formation à votre disposition	<ul style="list-style-type: none"> • Durée 4 jours de formation • dates et tarifs en annexe
A prendre avec vous le jour de l'examen	<ul style="list-style-type: none"> • De quoi écrire

B) MODULES 1-2-3 (POUR TOUS LES PROFESSIONNELS AVEC OU SANS CFC D'ESTHÉTIQUE)

Module 1 : Esthétique

Le visagiste avec brevet fédéral est capable après une soigneuse anamnèse d'identifier les altérations de la peau et les anomalies ongulaires. Il en déduit des mesures de soin, établit un programme de soins et utilise pour cela ses connaissances de base en dermatologie médicale, dans les possibilités de la chirurgie esthétique et en médecine esthétique. Il tient alors particulièrement compte des limites de ses possibilités de soin. En cas de besoin, il recommande de prendre contact avec un médecin et accompagne la cliente/le client dans ce sens.

Conditions	<ul style="list-style-type: none"> • Connaissances théoriques sur la structure anatomique et la physiologie de la peau et de ses appendices épidermiques. • Bases théoriques de dermatologie (enseignement de l'efflorescence, altérations bénignes et malignes de la peau, acné, allergies, psoriasis, couperose, maladies de peau virales et bactériennes, maladies de peau dues à des mycoses). • Expériences pratiques et théoriques de l'analyse de la peau/l'anamnèse • Connaissances théoriques sur la composition et les ingrédients des produits utilisés dans la profession • Bases théoriques de l'anatomie et de la physiologie générales du corps humain
-------------------	--

Connaissances théoriques	<ul style="list-style-type: none"> • Anatomie et physiologie de la peau et appendices (connaissances approfondies en lien avec la pratique professionnelle) • Bases théoriques en dermatologie : efflorescence, altérations bénignes et malignes de la peau, acné, allergies, psoriasis, couperose, maladies virales et bactériennes, maladies de peau (caractéristiques) • Types de peau et caractéristiques : critères importants lors de l'examen de la peau, imperfections, particularités) • Anamnèse : définition et utilisation appropriée en pratique • Après analyse ci-dessus, élaborer et définir le protocole de soin à proposer dans les limites • Informations sur les limites de la chirurgie esthétique et plastique et capacité à pouvoir guider une cliente vers un médecin présentant une référence de qualité • Connaissance les limites de son domaine professionnel • Conseil et accompagnement efficacement d'une cliente vers un soin médical approprié.
Bibliographie pour votre préparation	<ul style="list-style-type: none"> • Le livre de la Beauté, Francis C. Lachat et ASEPIB, édition 2011 • Précis d'esthétique, cosmétique, parfumerie, Micheline Hernandez et Marie Madeleine Mercier-Fresnel, édition 2010 • La beauté dans la peau, Dr. Max Santoul, Edition Le Cherche Midi, 2009 • Accès à la plateforme pédagogique pour les participants aux cours
Module de formation à votre disposition	<ul style="list-style-type: none"> • 3 jours de formation + 1 jour d'entraînement aux examens • Tarifs et dates en annexe
A prendre avec vous le jour de l'examen :	<ul style="list-style-type: none"> • De quoi écrire / crayons de couleur

Module 2 : Processus de gestion et de soutien

Dans le cadre des processus de gestion et de soutien d'une entreprise, le visagiste avec brevet fédéral s'implique activement. Il apporte son aide pour la gestion des finances, la gestion du personnel, l'organisation, le marketing et les vérifications juridiques et favorise le travail en autonomie. Il met activement à profit ses connaissances dans ces secteurs dans le cadre de ses activités et accepte de manière proactive des tâches à responsabilité, organisationnelles et opérationnelles.

Conditions	Aucune
Connaissances théoriques:	<ul style="list-style-type: none"> • Choisir, introduire et accompagner les collaborateurs (analyse CV, check-list, créer le cahier des charges de l'entreprise et concevoir l'organigramme des fonctions hiérarchique) • Roue de Deming (suivi qualité) et application dans l'entreprise • Planification et organisation des formations continues internes adaptées au besoin des salariés (mise à niveau produits, environnement, techniques).

	<ul style="list-style-type: none"> • Calcul de la rentabilité d'un petit institut avec les outils appropriés à notre métier (procédure de rentabilité) • Procédure de calcul des prix de soins et produits • Gestion du stress • Autonomie du team entreprise • Marketing et management de base pour la clientèle (offres, portes ouvertes, événements, website contenu) • Suivi clientèle (cartes clientes, ...) • Traitement d'une réclamation clientèle (processus du suivi) connaître la procédure et l'utiliser avec un exemple • Plan d'hygiène interne • Connaissance des clauses d'un contrat de travail et des assurances obligatoires personnelles de l'entreprise et pouvoir en débattre • Protection de l'environnement dans le cadre professionnel
Bibliographie pour votre préparation	<ul style="list-style-type: none"> • Documents de cours
Module de formation à votre disposition	<ul style="list-style-type: none"> • 4 jours de formation + 1 jour d'entraînement aux examens • Tarifs et dates en annexe
A prendre avec vous le jour de l'examen	<ul style="list-style-type: none"> • De quoi écrire et vos documents de cours

Module 3 : Conseil au client

Le processus professionnel de conseil au client fait partie des compétences clés du visagiste avec brevet fédéral. Le visagiste mène avec le client des entretiens lors desquels il fait preuve de compétence, de délicatesse et de confiance et utilise de manière ciblée ses compétences dans le domaine des facteurs psychologiques dans la conduite d'un entretien. En vue d'une optimisation constante, il reflète le processus en cours de conseil au client et prend des mesures dans le sens d'une amélioration continue.

Conditions	Aucune
Connaissances théoriques et pratiques	<ul style="list-style-type: none"> • Pouvoir mener un entretien avec une cliente (jeu de rôle / étude de cas) avec un plan préparatoire comprenant les différentes phases de l'entretien (préparatoire, exploratoire, compréhension, action, auto-évaluation) • Préparation d'une offre commerciale adaptée pour un client
Bibliographie pour votre préparation	<ul style="list-style-type: none"> • Documents de cours

Module de formation à votre disposition

- 2 jours de formation
- tarifs et dates en annexe

A prendre avec vous le jour de l'examen

- De quoi écrire

C) MODULES DE CONNAISSANCES SPÉCIFIQUES 9-10-11 (POUR TOUS LES PROFESSIONNELS AVEC OU SANS CFC D'ESTHÉTIQUE)

Module 12 : Maquillage pour la journée, le soir et les mariages

Le visagiste avec brevet fédéral exécute l'ensemble des opérations de maquillage de manière autonome. Il analyse pour cela le grain de peau du client et choisit les produits correspondants sur la base de cette évaluation. Il procède au choix du maquillage de manière différente selon l'occasion. Le visagiste avec brevet fédéral lime et applique du vernis sur les ongles naturels du client, sur la base de ses connaissances de base en matière de soin des ongles naturels. Il informe constamment le client sur les produits utilisés et leur usage.

Conditions :

- Module 1 Esthétique générale

Connaissances théoriques

- Elaboration d'un contrat de prestation selon des bases juridiques
- Elaboration d'une fiche technique pour le client
- Dermatologie (connaissances des dermatoses de la peau et leur traitement)
- Colorimétrie, auto-maquillage (analyse, auto-maquillage, nuancier, dossier)
- Anatomie et physiologie de l'ongle
- Etude de l'ossature et de la musculature
- Morphologie de la peau
- Cosmétologie (connaissances approfondies des produits et de leurs composants)

Connaissances pratiques

- Anamnèse
- Examen de la peau
- Correction et restructuration du visage avec Clair/Obscur
- Maquillage du cou et du décolleté
- Maquillage de jour
- Maquillage de soirée
- Maquillage de mariée
- Test des couleurs
- Colorimétrie (poser les couleurs adéquates selon la couleur des yeux et le teint)
- Manucure complète et pose de vernis

Bibliographie pour votre préparation

- Support de formation interne
- Le nouveau précis d'esthétique cosmétique parfumerie
M. Hernandez et M.-M. Mercier-Fresnel, Editions Maloine

	<ul style="list-style-type: none"> • Esthétique vol 1 soins du visage et maquillage Sophie Ledet et Véronique Montel Editions Maloine
Module de formation à votre disposition	<ul style="list-style-type: none"> • 3 jours de formation + 1 jour d'entraînement aux examens • Dates, tarifs et conditions d'inscription en annexe
A prendre avec vous le jour de l'examen :	<ul style="list-style-type: none"> • Examen théorique : de quoi écrire • Examen pratique: votre tenue et matériel professionnel

Module 13 : Mode

Dans le cadre de séances photo et de défilés de mode, le visagiste avec brevet fédéral maquille les différentes personnes et les mannequins. En l'absence de coiffeur sur place, il coiffe les cheveux en fonction de ce qui a été convenu ou des souhaits du client. Il est toujours au contact d'une personne responsable et adapte le maquillage et la coiffure aux souhaits du commettant.

Conditions :	<ul style="list-style-type: none"> • Module 1 : esthétique générale • Module 12 : maquillage pour la journée, le soir et les mariages
Connaissances théoriques	<ul style="list-style-type: none"> • Stylisme capillaire • Histoire de la coiffure • La lumière en photographie • Histoire de la mode • Histoire du maquillage • Gestion du stress • Encadrement d'une équipe professionnelle • Dynamique de groupe • Réalisation d'un projet
Connaissances pratiques	<ul style="list-style-type: none"> • Maquillage à thème • Coiffure selon thème ou spot publicitaire • Maquillage Photo • Maquillage publicitaire • Maquillage selon l'époque • Maquillage défilé
Bibliographie pour votre préparation	<ul style="list-style-type: none"> • Support de formation interne • Brève histoire de la Mode Ormen C. Editions Hazan • Histoire du maquillage des égyptiens à nos jours Martine Tardy Editions Dangles

Module de formation à votre disposition	<ul style="list-style-type: none"> • 4 jours de formation + 1 jour d'entraînement aux examens • Dates, tarifs et conditions d'inscription en annexe
A prendre avec vous le jour de l'examen :	<ul style="list-style-type: none"> • Examen théorique : de quoi écrire / crayons de couleur • Examen pratique: votre tenue et matériel professionnel

Module 14 : Camouflage médical/Esthétique et effets spéciaux

Le visagiste avec brevet fédéral applique le camouflage médical/esthétique en tenant compte de ses connaissances médico-dermatologiques, de ses bases psychologiques, de ses connaissances du métier et de son œil d'artiste. Pour employer des effets spéciaux, il utilise ses connaissances du métier et son œil d'artiste. Le visagiste avec brevet fédéral transforme le client au moyen de prothèses en caoutchouc, de faux-crânes, de perruques, de postiches en une autre personne, en animal ou en personnage de conte de fées.

Conditions :	<ul style="list-style-type: none"> • Avoir suivi • Module 1 esthétique générale • Module 12 maquillages pour la journée, le soir et les mariages • Module 13 Mode
Connaissances théoriques	<ul style="list-style-type: none"> • Connaissance médico-dermatologique approfondie • Conception de projet
Connaissances pratiques	<ul style="list-style-type: none"> • Camouflage médical • Positionnement du faux crâne et des postiches • Création artistique et de personnage
Bibliographie pour votre préparation	<ul style="list-style-type: none"> • Support de formation interne • A définir
Module de formation à votre disposition	<ul style="list-style-type: none"> • 4 jours de formation + 1 jour d'entraînement aux examens • Dates, tarifs et conditions d'inscription en annexe
A prendre avec vous le jour de l'examen	<ul style="list-style-type: none"> • Examen théorique : de quoi écrire • Examen pratique: votre tenue et matériel professionnel

8. Plateforme pédagogique

Afin de vous aider dans la préparation des examens des modules et final, nous avons développé une plateforme pédagogique interactive dont l'accès est confirmé dès votre inscription aux modules de formation. Cette plateforme vous propose notamment des exercices d'entraînement dans les différentes branches étudiées, des aide-mémoires, des animations etc..

Cet outil vous sera d'une grande utilité en plus des livres de références pour votre préparation aux examens.

9. Certification EDUQUA et qualification des formateurs

Notre institution est certifiée EDUQUA depuis mars 2006. Ce label vous garantit la qualité de nos formations, la transparence des offres et la professionnalité de nos formateurs, tous formateurs d'adultes certifiés. Nos formateurs sont formés à la pédagogie des adultes, animent les formations de manière optimale et sont professionnels des branches dont ils sont titulaires. Ils sont encadrés par une responsable pédagogique, formatrice d'adultes avec brevet fédéral.

La commission de formation ASEPIB contrôle également l'ensemble des formations données au sein de notre institution et contrôle la qualité des contenus, ordonne les mises à jour dans le respect des règlements officiels et garantit l'encadrement des participants aux cours. Nous vous renseignons volontiers sur ces procédures.

10. Inscription aux modules

Nous vous remercions de vous inscrire aux modules de formation en nous renvoyant le formulaire d'inscription annexé.

Les détails de la formation et une facture vous seront envoyés dès réception de ce document et le nombre de participant au cours minimum atteint.

Informations complémentaires

Le règlement des examens et la directive relative aux examens de Visagiste est consultable sur notre site internet rubrique Brevets fédéraux. Lisez ces documents attentivement pour votre préparation aux examens.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire sur la procédure de ce brevet fédéral, le contenu des formations et les objectifs d'examens auprès de notre secrétariat :

ASEPIB
Rue des Platanes 51-53
CP 26
1752 Villars-sur-Glâne 2
Tél. 026 322 02 64
Fax : 026 401 33 23
Email : asepib@asepib.ch
Site web : www.asepib.ch